

Finalités et axes thématiques en cycle master

1. Dispositions concernant la Mobilité

Il s'agit de donner la possibilité aux étudiants de l'ENSAPLV en mobilité à l'étranger d'inscrire dans leur contrat d'études une inscription à l'UEM 7.4, l'UEM 8.6 et l'UEM 9.10 ou la possibilité de travailler sur le mémoire de Master durant leur séjour à l'étranger.

1.1. Rappel du contexte

Les séjours à l'étranger peuvent s'effectuer en Master 1 ou 2.

Le programme pédagogique de l'étudiant inscrit en Master 1 comprend au premier et au deuxième semestre les deux premières phases du mémoire de Master (pré-mémoire et mémoire d'étape) qui sera terminé durant l'année 2 du Master. L'étudiant de Master en mobilité a plusieurs possibilités pour valider son mémoire, selon qu'il part en mobilité en M1 ou en M2 :

L'étudiant en mobilité durant l'**année 1 du Master** a quatre possibilités :

- il peut décider de ne pas travailler sur son mémoire en mobilité et de s'inscrire en UEM7.4 après son séjour à l'étranger. Il valide donc seulement les crédits des autres enseignements soit en S7 : 26 ECTS et en S8 : 25 ECTS (en incluant dans la validation à l'étranger l'optionnel de séminaire).
- Validation à l'étranger : il peut décider de valider l'UEM7.4 et l'UEM8.6, y compris la soutenance du mémoire d'étape, durant son séjour à l'étranger s'il a la possibilité de trouver dans son établissement d'accueil un encadrement pour réaliser son mémoire, dans des conditions équivalentes à celles de l'ENSAPLV. Cette équivalence doit être confirmée dans le contrat d'étude sur avis de l'enseignant référent de l'ENSAPLV pour le mémoire
 - o Dans le cas où l'étudiant n'effectue sa mobilité qu'en S7 : il devra rapporter une attestation de suivi d'un enseignement équivalent au séminaire de S7, spécifiant les attendus en matière de contenu du travail (séminaire+optionnel de méthodologie+ suivi mémoire : 4 ECTS). Dans ce cas l'étudiant valide 30 ECTS en S7. Il importe donc que l'étudiant suive dans l'université d'accueil un enseignement lié à la thématique de son mémoire
 - o Dans le cas où l'étudiant effectue sa mobilité sur une année (S7 + S8) : il devra rapporter deux attestations. Une première attestation de suivi de séminaire et de préparation du mémoire d'étape (3 ECTS) et une seconde attestation pour la soutenance du mémoire d'étape (2 ECTS), chaque attestation spécifiant les attendus de l'ENSAPLV en matière de contenu du travail. Sur l'année, l'étudiant valide alors la totalité des crédits à savoir en S7 : 30 ECTS et en S8 : 30 ECTS. Attention, l'étudiant doit suivre un enseignement à l'étranger en liaison avec la thématique de son mémoire pour valider par la note étrangère le séminaire de l'UEM7.4 (4 ECTS), l'optionnel de l'UEM8.6 (2 ECTS) et le séminaire de l'UEM8.5, soit 3 ECTS.
- Validation à l'étranger conjointe : Cette option peut faire l'objet d'une forme d'encadrement conjoint, lorsque c'est possible. L'étudiant est dans ce cas suivi par deux enseignants référents : un de l'ENSAPLV et un autre de l'établissement d'accueil. La soutenance du mémoire d'étape peut avoir lieu à l'ENSAPLV ou dans l'établissement d'accueil. Les modalités d'encadrement conjoint devront être précisées dans le contrat d'étude établi avant le départ de l'étudiant, avec ses enseignants référents. Ces enseignants pourraient tous les deux assister à la soutenance, dans la mesure des moyens des deux établissements. Si la soutenance de mémoire d'étape a lieu à l'ENSAPLV, elle peut se produire en juin ou en septembre. Sur l'année, l'étudiant valide alors la totalité des crédits, à savoir en S7 : 30 ECTS et en S8 : 30 ECTS.
- Validation à distance : enfin il peut choisir de s'inscrire à l'UEM7.4 et l'UEM8.6 à l'ENSAPLV en effectuant un travail spécifique lors de sa mobilité correspondant aux attendus de l'école. Ce travail doit avoir été préalablement convenu avec un enseignant d'UEM7.4 et décrit dans le cadre du contrat d'étude (où il est aussi comptabilisé en termes d'ECTS) afin qu'il puisse

être poursuivi et finalisé en UEM9.10 l'année suivante, de retour à Paris. Il importe donc qu'il soit durant son séjour à l'étranger suivi « à distance » par un enseignant de la Villette, déclaré dans le contrat d'étude. La validation de l'unité d'enseignement 7.4 sera faite sur la base des travaux rendus à distance par l'étudiant, pour un équivalent de 4 ECTS, dans le cadre du calendrier de l'ENSAPLV. La validation du séminaire de l'unité d'enseignement UEM 8.6 sera faite au retour (sur la base de travaux rendus à distance et de la soutenance du mémoire d'étape lors de la session de juin ou au rattrapage spécifique de septembre), pour 5 ECTS. Sur l'année, l'étudiant valide alors la totalité des crédits, à savoir en S7 : 30 ECTS et en S8 : 30 ECTS. Les 4 crédits du premier semestre et les 5 crédits du second semestre (séminaire, optionnel de méthodologie et suivi du mémoire) sont alors évalués par les enseignants de l'ENSAPLV. Il est fortement conseillé toutefois que l'étudiant suive à l'étranger un enseignement lié à la thématique du mémoire pour au moins valider par une note obtenue à l'étranger l'optionnel du séminaire du M.8.6 (2 ECTS).

L'étudiant en mobilité durant **l'année 2 du Master** a quatre possibilités :

- il peut décider de ne pas travailler sur son mémoire en mobilité et de s'inscrire en UEM9.10 après son séjour à l'étranger. Il valide donc seulement les crédits des autres enseignements soit 19 ECTS sur les 30.
- Validation à l'étranger : il peut décider de valider l'UEM9.10, y compris la soutenance du mémoire, durant son séjour à l'étranger s'il a la possibilité de trouver dans son établissement d'accueil un encadrement pour réaliser son mémoire, dans des conditions équivalentes à celles de l'ENSAPLV. Cette équivalence doit être confirmée dans le contrat d'étude sur avis de l'enseignant référant du mémoire, avant le départ de l'étudiant. Ce dernier devra rapporter deux attestations. Une première attestation de suivi de séminaire et de préparation du mémoire (3 ECTS) et une seconde attestation pour la soutenance du mémoire final (8 ECTS), chaque attestation spécifiant les attendus de l'ENSAPLV en matière de contenu du travail. La soutenance devra être validée à l'issue du premier semestre ou, au plus tard, avant le retour de l'étudiant à l'ENSAPLV. L'étudiant valide alors 30 ECTS.
- Validation à l'étranger conjointe : Cette option peut faire l'objet d'une forme d'encadrement conjoint, lorsque c'est possible. L'étudiant est dans ce cas suivi par deux enseignants référents : un de l'ENSAPLV et un autre de l'établissement d'accueil. La soutenance du mémoire final peut avoir lieu à l'ENSAPLV ou dans l'établissement d'accueil. Les modalités d'encadrement conjoint devront être précisées dans le contrat d'étude établi avant le départ de l'étudiant, avec ses enseignants référents. Ces enseignants pourraient tous les deux assister à la soutenance, dans la mesure des moyens des deux établissements. Dans ce cas l'étudiant valide la totalité des crédits sur place (30 ECTS). Si la soutenance de mémoire d'étape a lieu à l'ENSAPLV, elle peut se produire en février ou en septembre. L'étudiant valide alors à l'étranger, 15 + 7 ECTS et, à l'ENSAPLV, les 8 ECTS de la soutenance, soit 30 ECTS au total.
- Validation à distance : enfin il peut choisir de s'inscrire à l'UEM9.10 à l'ENSAPLV en effectuant un travail spécifique lors de sa mobilité correspondant au attendu de l'école. Ce travail doit avoir été préalablement convenu avec un enseignant d'UEM8.6 et décrit dans le cadre du contrat d'étude (où il est aussi comptabilisé en termes d'ECTS). Il importe donc qu'il soit durant son séjour à l'étranger suivi « à distance » par un enseignant de la Villette, déclaré dans le contrat d'étude. La validation de l'unité d'enseignement sera faite au retour dans le cadre de l'évaluation de l'UEM9.10 (sur la base de travaux rendus à distance et de la soutenance du mémoire final lors de la session de juin ou lors du rattrapage spécifique de septembre). Dans cette hypothèse l'étudiant valide 15 + 4 crédits à l'étranger et 11 crédits à l'ENSAPLV (séminaire, suivi du mémoire et soutenance). Attention cependant, il est conseillé que l'étudiant suive à l'étranger un enseignement lié à la thématique de son mémoire pour valider par une note obtenue à l'étranger l'optionnel de séminaire de l'UEM9.10

Dans tous les cas son choix devra être clairement explicité dans son contrat d'étude.

D'une part le séjour d'études à l'étranger étant normalement d'un an, d'autre part l'élaboration du contrat d'études étant la condition préalable au départ et à la validation du séjour d'études à l'étranger, la préparation de la mobilité doit donc intervenir en 3^{ème} année de Licence.

Par conséquent l'étudiant doit pouvoir anticiper sur ce travail de mémoire en 3^{ème} année pour pouvoir préparer correctement sa mobilité et la mise en place de son contrat d'études qui peut nécessiter de prendre contact avec un enseignant susceptible de l'encadrer à distance dans le cadre de son inscription à un groupe d'UEM5.

Attendus du mémoire

<p>Le mémoire est préparé sur les trois semestres 7, 8 et 9. Chacune de ces trois étapes est évaluée sur la base d'exigences spécifiques.</p>	<p>The thesis work is prepared during the three semesters 7, 8 and 9. Each of these three stages is evaluated in accordance to specific requirements.</p>
<p>Semestre 7 (UEM 7.1) : L'étudiant est évalué sur la base d'un pré-mémoire dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>Contenu : Une première définition du sujet et de la problématique (les questions que l'étudiant veut poser) en s'appuyant sur les textes de référence essentiels pour la thématique étudiée.</p> <p>Une première reconnaissance du corpus, terrain ou des matériaux servant de support à l'étude pour en évaluer les contours et la faisabilité de la recherche.</p> <p>Une esquisse de méthode pour mener la recherche pendant le semestre suivant.</p> <p>Une bibliographie thématisée.</p> <p>Format : une quinzaine de pages de texte, plus illustrations et annexes.</p> <p>(1 page ≈ 33 lignes de 90 signes avec 12 comme taille des caractères ≈ 3000 signes).</p>	<p>Semester 7 (UEM 7.1) : The student presents at the end of the semester a first sketch of his thesis :</p> <p>Contents : A first definition of the subject and the questions that will be deepened by the student, including a discussion of the major references for the studied theme.</p> <p>A first recognition of the facts, the fields and materials that will be studied, and the evaluation of their contours and of the feasibility of the research.</p> <p>A sketch of the method (s) on with the research will be based during the following semester.</p> <p>A bibliography, thematically organized.</p> <p>Format : This document will include about 15 pages of text, plus illustrations and appendix.</p> <p>(1 page ≈ 33 lines, size 12, 90 lettres per line, ≈ 3000 signes per page)</p>
<p>Semestre 8 (UEM 8.6) : L'étudiant doit fournir aux enseignants son mémoire d'étape, et le soutenir devant un jury.</p> <p>Contenu : Un exposé clair d'un sujet, d'une problématique et de ses hypothèses.</p> <p>Une analyse détaillée de l'état de la question à partir d'une étude bibliographique.</p> <p>Une exploration consistante de la problématique par des études, des enquêtes ainsi que les premières analyse qui en découlent.</p> <p>Une conclusion mettant en perspective le travail restant à accomplir.</p> <p>Une bibliographie clairement structurée.</p> <p>Format : 30 à 40 pages de texte (entre 80 000 et 120 000 signes), plus illustrations et annexes.</p>	<p>Semester 8 (UEM 8.6) : The student has to present an intermediate thesis, and to defend it in front of a jury.</p> <p>Contents: A clear presentation of the subject, the set of the research problems and the hypothesis.</p> <p>Based on bibliographic research, a detailed evaluation of the existing knowledge.</p> <p>A substantial exploration of de settled problems by concrete investigations, and a first analysis of de occurred findings.</p> <p>A conclusion that gives a clear perspective of the work that is still to accomplish.</p> <p>A bibliography, clearly structured.</p> <p>Format : This document will include from 30 to 40 pages of text (80 000 – 120 000), plus illustrations and appendix.</p>
<p>Semestre 9 (UEM 9.10) : L'étudiant est évalué sur la base d'une version finalisée de son mémoire qui est un document rendant compte d'une recherche originale, et qui donne lieu à une soutenance devant un jury habilité.</p> <p>Contenu : Un résumé d'une demi-page avec une liste de mots-clés.</p> <p>Une introduction qui présente clairement la question et son contexte ainsi que les étapes du travail.</p> <p>Un contenu « <i>théorique</i> » correspondant à l'analyse détaillée de l'état de la question à partir d'une étude bibliographique.</p> <p>Un contenu « <i>d'investigation</i> » décrivant les corpus et matériaux explorés, les moyens et les méthodes utilisées et présentant les résultats.</p> <p>Une conclusion qui précise les apports du travail, ses limites et les prolongements possibles.</p> <p>Une bibliographie de toutes les sources et références.</p> <p>Il peut comporter des annexes.</p> <p>Format : Le mémoire comporte de 40 à 100 pages (120 000 – 300 000 signes), non compris illustrations, bibliographie et annexes éventuelles.</p>	<p>Semester 9 (UEM 9.10) The student gives a final form to his master thesis that must allow a good understanding of the original research accomplished. He defends this thesis in front of an official jury.</p> <p>Contents : An abstract of half a page, with a list of key words.</p> <p>An introduction presenting clearly the studied question, its context and the stages of the work done.</p> <p>A « theoretical » content that results from the detailed bibliographic analyses of the existing knowledge related to the studied question.</p> <p>A content on the accomplished « investigations », the explored facts, fields and materials, the used means and methods, the findings.</p> <p>A conclusion that points the principal contributions of the thesis, its limits and its possible developments.</p> <p>A bibliography indicating all references and sources.</p> <p>Eventually one or several appendix.</p> <p>Format : This document includes from 40 to 100 pages of text (120 000 – 300 000 letters), plus illustrations, bibliography and appendix.</p>